

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 17 (1929)

Heft: 321

Artikel: Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale

Autor: Leuch, A. / E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259814>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

On a travaillé, au début de cette session des Chambres fédérales, non seulement dans les salles de séances, mais aussi, et très activement, dans les couloirs. Rarement, en effet, se sont présentées à la fois autant d'élections importantes, et rarement aussi la constellation politique a donné lieu à autant de combinaisons, de marchandages même, d'un parti à l'autre.

Le soir de l'ouverture de la session eut lieu comme chaque année l'élection des présidents des deux Chambres. Les vice-présidents sortant de charge sont prédestinés à devenir présidents: aussi M. Graber a-t-il été élu président du National par 97 bulletins sur 130 (49 sont rentrés blancs). Puis, à une très forte majorité M. Sträuli (parti radical, Zurich) a été élu vice-président. L'année 1930 verra donc pour la seconde fois un chef socialiste à la tête de nos représentants du peuple. Pour rassurer les esprits inquiets, M. Graber a fait dans son discours d'ouverture, la déclaration significative que la démocratie a besoin de la collaboration de tous les partis qui se placeront sur le terrain solide de la Constitution, tout en luttant pour la réalisation de leur programme.

Sauvant l'équilibre des Chambres fédérales, M. Messmer, conservateur-catholique (St-Gall) a été élu président du Conseil des Etats par 41 voix sur 43 bulletins délivrés. M. Charmillot (Jura-Bernois) est nommé vice-président.

Mais le grand jour fiévreusement attendu des élections a été le jeudi 12 décembre. En effet, deux conseillers fédéraux, le Président de la Confédération, un juge au Tribunal fédéral et un juge au Tribunal des assurances devaient être nommés par l'Assemblée fédérale réunie. Dès 8 heures du matin, les tribunes étaient prises d'assaut, malgré un très mauvais temps. La séance s'ouvrit à 8 h. 30. Le parti radical qui détenait cinq sièges de notre Exécutif avait consenti à en céder un au parti agrarien, sorti du parti radical il y a 10 ans pour mieux servir les intérêts des paysans. M. Minger, le fondateur énergique et expert de ce parti, fut élu dès le premier tour de scrutin par 148 voix sur 239. Un avocat bernois, M. Schupbach, chef des radicaux, obtint 57 voix.

Puis ce fut le tour du successeur de M. Haab (Zurich), démissionnaire pour raison d'âge. Trois candidats étaient en jeu à Zurich: M. Wettstein, président du Conseil d'Etat de son canton et président sortant de charge du Conseil des Etats, présenté comme candidat officiel du parti radical et membre du groupe démocratique de Zurich, c'est-à-dire de l'aile gauche du parti radical. Les catholiques avaient décidé d'emblée ne pas voter pour lui. Puis M. Meyer, le distingué rédacteur en chef de la *Nouvelle Gazette de Zurich*, radical aussi, représentant plutôt la droite du parti. Enfin M. Klöti, socialiste, syndic de la ville de Zurich. Le parti socialiste, qui occupe aujourd'hui le second rang en Suisse, s'était longtemps refusé à participer au gouvernement, mais avait décidé, après de violents débats au Congrès du parti du 30 novembre à Bâle, de présenter un candidat, M. Klöti, dont les capacités personnelles sont restées incontestées pendant toute la campagne. Il dirige, en effet, les destinées de notre plus grande ville suisse avec tact et intelligence, et il a présidé le Conseil National, il y a quelques années, avec une distinction et un savoir-faire parfaits et en poursuivant la lutte en faveur du programme socialiste avec des méthodes démocratiques. Toutefois, les groupes bourgeois de l'Assemblée fédérale n'ont pas cru pouvoir accepter le candidat d'un parti qui, dans une majorité, se plaît à prendre des allures révolutionnaires: le 4^e tour de scrutin a décidé en faveur de M. Meyer par 112 voix sur 235. Nous autres femmes n'avons pas à nous plaindre de cette élection: M. Meyer est un féministe convaincu qui a résolument appuyé notre pétition suffragiste, soit par sa signature, soit en nous ouvrant les colonnes de son journal l'hiver dernier. A ce point de vue, nous gagnons au change avec M. Haab que nos questions n'intéressaient nullement. Il n'en est pas de même pour le canton de Berne, malheureusement, car nous avons perdu en M. Scheurer un défenseur de l'introduction graduelle du suffrage

féminin, un homme qui respectait profondément l'activité et l'influence féminines. Son successeur, M. Minger, s'est par contre montré opposé à toutes nos revendications, par sentiment comme par conviction: son discours lors de la réception officielle du Conseil National à la Saffa, son procédé d'ignorer complètement jusqu'à la lettre officielle que le Comité de notre pétition a adressée à son parti ne laissent aucun doute à ce sujet. Heureusement que le Département militaire qui sera de son ressort personnel est celui qui nous concerne le moins: il y sera chef de 250.000 êtres masculins!

En remplacement de M. Zgraggen, juge fédéral, décédé ce mois-ci, le candidat socialiste, M. Guggenheim a été nommé sans opposition, tandis qu'au Tribunal des assurances de Lucerne, le greffier actuel, M. Lauber, l'emporta sur le candidat socialiste, M. Kistler (Bienne).

Pour la seconde fois, la charge de Président de la Confédération a été confiée à M. le Conseiller fédéral Musy.

* * *

Comme toujours pendant la session de décembre, les Chambres ont à étudier le budget de la Confédération pour l'année suivante. Celui de 1930 rétablit l'universalité des comptes pour la première fois depuis 1852, c'est-à-dire qu'il comprend aussi toutes les dépenses extraordinaires. Il est équilibré, mais il atteint le chiffre dangereusement haut de 383 millions. Un symptôme peu rassurant pour la marche des affaires, c'est que la marche des dépenses va grandissant toujours, tandis qu'il y a une limite aux recettes de la Confédération. Il sera dorénavant impossible de retirer davantage des impôts indirects, — les droits d'importation nous chargent déjà de 55 fr. par tête de population — et les revenus nouveaux sur le tabac et l'alcool devront être affectés aux assurances sociales. Avant d'admettre de nouvelles dépenses, il faudra donc à l'avenir fixer la manière de les couvrir. Les socialistes ont défendu leur thèse accoutumée, c'est que le seul mode de revenu non encore épuisé sera l'impôt direct sur les grandes fortunes. A l'heure où ces lignes sont écrites le budget a été adopté par le Conseil des Etats seulement. Mais il n'est pas de doute qu'il n'obtienne aussi la majorité des suffrages au National.

Le budget des C. F. F. prévoit 283 millions aux dépenses, et 413 millions aux recettes. Mais il ne restera qu'un bénéfice net de 2,6 millions après le paiement des intérêts du capital investi. A la demande de M. Zgraggen (Bâle) de porter tout l'effort sur la suppression des passages à niveau, si dangereux pour la circulation, M. Haab a répondu que plus de 80 millions ont été affectés depuis le début de la guerre à créer des passages sous voies, mais qu'il faudrait un demi-milliard pour faire disparaître tous les passages à niveau. C'est une question à étudier. Le premier pas sera d'installer un plus grand nombre de passages ouverts munis de signaux qui se sont révélés moins dangereux que les passages à barrières.

Le Conseil National a encore repris quelques articles du Code pénal fédéral, renvoyés à la Commission lors de la dernière session. Parmi ceux qui ont un intérêt moral et social, citons l'art. 169 qui traite de la débauche contre nature. Après avoir entendu plusieurs psychiatres de marque, la Commission est arrivée à la conclusion que cette anomalie ne devrait constituer un délit au point de vue pénal que dans les trois cas suivants: la séduction de mineurs, l'abus de l'état de dépendance ou de dénuement d'une personne du même sexe, mineure ou majeure, pour des actes contraires à la pudeur, et enfin la prostitution homosexuelle. La Chambre s'est ralliée aux propositions de la Commission par 73 contre 47 voix.

L'art. 181 traitant de l'adultère statue que le conjoint sera, sur plainte du conjoint outragé, puni de l'emprisonnement pour un an au plus, ou de l'amende, si le divorce ou la séparation de corps ont été prononcés en raison de cet adultère. Le juge pourra exempter le délinquant de toute peine si, au moment où l'adultère a été commis, la vie commune des époux avait cessé, ou si le plaignant avait lui-même commis adultère. Enfin c'est à une très grande majorité que la Chambre adopte le nouvel art. 184 bis, proposé par M. Müller (Grösshöchstetten, Berne), après que celui-ci ait exposé encore une fois sa thèse, appliquant notre principe d'une morale égale pour les deux

sexes, que l'homme et la femme sont responsables au même degré de la vie qu'ils ont créée en commun. La Commission a élaboré le texte suivant: «Celui qui aura abandonné dans une situation critique une femme non mariée qu'il sait enceinte de ses œuvres et l'aura ainsi livrée à la détresse, sera, sur plainte, puni de l'emprisonnement». Cette partie du Code pénal est donc prête à passer à l'examen du Conseil des Etats.

Une discussion presque interminable s'est engagée à propos de la subvention fédérale à l'école primaire. L'ancienne loi de 1903 fixait un taux de 60 centimes par tête de population, plus une aide spéciale aux cantons de montagne. Le Conseil des Etats avait décidé d'élever la subvention à 1 fr. par tête de population et d'attribuer une subvention supplémentaire de 40 centimes par tête aux cantons montagnard, soit Schwyz, Uri, Unterwald, Grisons, Tessin, Valais et Appenzell (Rh. int.). Les cantons des Grisons et le Tessin reçoivent en plus une subvention de 40 ct. par tête, à cause des difficultés linguistiques spéciales qui rendent l'enseignement et les livres très coûteux. Parmi les innombrables requêtes par lesquelles les députés ont tenté de puiser à la crèche fédérale, nous constatons deux tendances: l'une, d'étendre le cercle des cantons montagnards, en y faisant entrer certaines parties des cantons de Berne, Lucerne, Glaris, St-Gall, Fribourg et Vaud, et avec beaucoup d'insistance, Appenzell Rh.-Ext.; et l'autre d'élever les subventions de fr. 1.— à fr. 1.20 pour la subvention de base, de 40 à 60 ou 80 cent. pour la subvention de montagne, et enfin de verser encore 10 cent. par tête de la population à tous les cantons pour l'éducation des anormaux. M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz a usé de tous les moyens de persuasion pour réduire tous ces appétits à des mesures raisonnables, et recommander de s'en tenir aux décisions du Conseil des Etats. Il a été soutenu entre autres par M. Paschoud, qui a fait ressortir que l'instruction primaire est du ressort cantonal, qu'une majoration uniforme des subsides représente en s'additionnant une lourde dépense pour la Confédération, sans aider, en proportion, aux cantons à réaliser leur tâche. Pour les grands cantons, le subside scolaire ne joue qu'un rôle secondaire; à Zurich, par exemple, 1/2 million sur 22 millions de dépense totale; et ce sont les cantons à conditions de vie spéciales et difficiles qu'il faut aider, comme le fait le projet du Conseil fédéral avec ces subsides extraordinaires. La votation finale, aussi compliquée que possible, avec une foule de propositions éventuelles, et qui pourrait servir d'exemple typique pour un de nos cours d'exercices de discussion, a donné heureusement un résultat plus modeste que ne le faisait prévoir l'abondance des discours: par une votation éventuelle, seul le canton d'Appenzell Rh.-Ext. a été ajouté aux anciens cantons

montagnards; et en votation définitive, le subside supplémentaire de ces cantons a été fixé à 40 cent., la subvention supplémentaire des Grisons et du Tessin à 60 cent., et la subvention fondamentale pour tous les cantons à fr. 1.20. Le projet de loi retourne au Conseil des Etats, muni de ces augmentations.

Les deux Chambres ont liquidé définitivement le projet de revision du régime des alcools, qui a été adopté à l'unanimité au Conseil des Etats, et par 93 voix contre les 2 voix des communistes au Conseil National. Espérons qu'au mois d'avril, quand viendra la votation populaire, le Souverain sera aussi bien inspiré que ses représentants.

A. LEUCH.

N. D. L. R. — Cette chronique de notre collaboratrice était déjà sous presse, l'approche des fêtes de Noël nous ayant obligée à avancer la préparation de ce numéro spécial, quand a été présenté au Conseil des Etats le rapport de la Commission des pétitions concernant notre pétition suffragiste. Ainsi qu'il y avait tout lieu de le prévoir, la Chambre Haute a adhéré sans opposition à la décision à cet égard du Conseil National, et ce résultat était si bien attendu, qu'aucune de nous n'avait pu aller à la tribune, — ce que n'ont pas manqué de remarquer MM. les journalistes, si prêts à épier et à critiquer nos moindres gestes. M. Riva (Tessin) a présenté un rapport qui contient cette opinion singulière que les droits de la démocratie n'ont rien à voir avec le suffrage féminin et n'a pas caché son impression (impression seulement, a-t-il précisé) que les membres de la Commission sont opposés au vote des femmes. Puis MM. Bertoni (Tessin) et Martin Naef (Genève) ont fait tous deux les déclarations que nous attendions des féministes qu'ils sont, et dont nous les remercions ici.

Et maintenant, la parole est au Conseil Fédéral.

E. Gd.

Notre enquête : Féminisme et Travail féminin

Un reproche souvent formulé contre le féminisme par nos adversaires est qu'il est le fait de pures intellectuelles, de femmes à l'écart des réalités de la vie, qui échauffent des théories sur des données artificielles. Il nous a paru par conséquent intéressant d'ouvrir une petite enquête parmi des femmes exerçant les professions les plus variées, comme on peut s'en rendre compte par ce qui suit, et auxquelles nous avons posé cette question:

L'exercice de votre profession vous a-t-il rendue féministe, si vous ne l'étiez pas encore ? ou confirmée dans vos convictions si vous l'étiez déjà ? et pour quelles raisons ?

De nombreuses réponses nous sont parvenues, dont nous publions ci-après une première série classées par ordre alphabétique.

Les femmes et les livres

Nouveautés

Fleurs de l'automne 1929, ces deux volumes qui viennent de paraître: à la librairie Plon, le dernier roman de Jean Balde: *L'arène brûlante*; et aux Editions Rieder celui d'une autre romancière connue, Jeanne Galzy: *L'initiatrice aux mains vides*. Tous deux continuent dignement la série des œuvres dont le lecteur n'a certainement pas oublié les principales; pour Jeanne Galzy, ce terrible livre de la souffrance intitulé: *Les allongés*, dont l'action se passe à Berck-sur-Mer; et l'intelligente critique des « faux intellectuels », si j'ose appeler ainsi ces garçons frustes, arrachés à la terre par l'absurde vanité de leurs parents, et soumis à la corvée des études secondaires qu'ils détestent: je parle ici de *La femme chez les garçons* — la remplaçante des professeurs de lycée pendant la guerre.

Jean Balde, qui a d'ailleurs produit aussi des poèmes et des études littéraires, est avant tout une romancière régionale. Son chef d'œuvre demeure sans doute *Le géoland*. *L'arène brûlante*, dédiée à Francis Jammes, que nous annonçons aujourd'hui, nous ramène du côté de Bordeaux, vers l'Océan, vers les grands espaces; mais, cette fois, les conflits intérieurs laissent peu de place au sentiment de la nature, à ce charme prenant du pays. A peine si la course d'une auto l'évoque au passage:

Un sous-bois sauvage, avec des fourrés de chênes verts, bordait les deux côtés de la route. La hauteur des arbres, les lourdes draperies de lierre suspendues aux branches et gainant les troncs, pénétraient le cœur d'un sentiment grave... Puis ce fut, en sortant des sous-bois, une impression exaltante de lumière, d'espace, devant le large estuaire azuré du fleuve et devant le ciel... »

Une grande artiste d'âge mûr, un jeune débutant qu'elle protège maternellement, qu'elle exalte dans le meilleur sens du mot: « avec elle, il se sentait transporté au-dessus de lui-même, dans le plan supérieur où s'épanouissent les sentiments forts et les idées grandes... » Autres personnages en vedette: un vieil ami, Waniski, critique d'art, épris d'Anna Elissay, qui voudrait épouser la veuve fidèle au souvenir du défunt, et ne rêvant plus, désormais, que d'inspirer de belles œuvres à un jeune talent qui n'a pas encore donné sa mesure. Et puis, la jeune fille, l'amoureuse sans envolée, jalouse de l'influence d'Anna, jalouse des heures que Denis, quand il l'aura épousée, elle, la petite Gina, consacre à son œuvre, incapable de le comprendre. Pourtant, lorsque Anna a la révélation de ce qui se passe dans cette âme intolérante, elle se retire, navrée surtout de la souffrance de Denis, qui a besoin d'elle pour son art.

Le roman s'achève sur une visite de Gina, la jeune mariée.

— « Vous êtes venue me demander quelque chose ? dit soudain Anna.

Et comme Gina ne répondait pas :